



Avenant au PROTOCOLE SANITAIRE du 7 septembre 2020 pour le l'activité Escrime

Avenant n°4 du 15 décembre 2020

Préambule

Cet avenant a pour but de préciser les dispositions pour la reprise à partir du 15 décembre de l'activité escrime pour les publics mineurs à la Maison pour tous.

Les dispositions générales de la version du 7 septembre restent inchangées, les articles suivants restent valables jusqu'à nouvel ordre,

Contexte

Depuis le **30 octobre 2020**, les activités de la MPT sont suspendues en présentiel. Quelques activités possibles en visio ou en vidéo en différé ont lieu depuis le 9 novembre 2020.

Le décret n°2020-1582 du **14 décembre 2020** modifiant les décrets n°2020-1262 du **16 octobre 2020** et n°2020-1310 du **29 octobre 2020** prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, nous permet de reprendre les activités pour les mineurs en présentiel dans des lieux clos.

Cette reprise est possible avec

- La responsabilité de chacun - Rôles des encadrants, des mineurs adhérents et de leurs parents.
- L'application des consignes sanitaires de la MPT, les dispositions réglementaires et les horaires indiqués par le Syndicat intercommunal Murois (SIM). (fermeture du de la MPT à 19h30)

Compte tenu des dispositions préconisées par la Fédération Française d'Escrime,

- Désinfection des mains à l'entrée et à la sortie des locaux
- Tous les tireurs doivent arriver en tenue (fermeture des vestiaires).
- **Le port du masque obligatoire** pour tous, **à partir de 11 ans et préconisé dès 6 ans**, lorsque le masque d'escrime n'est pas porté, dans le hall et les couloirs, à l'arrivée, pendant tout déplacement et au moment de quitter les cours (chacun arrive avec son propre masque)

Lionel NILLY

Président

Abdelbaki Bassou

Directeur

CONSIGNES POUR LA REPRISE DES ENTRAÎNEMENTS

15/12/2020 pour les **MINEURS**

Fin du confinement - Respect obligatoire du couvre-feu

20/01/2021 pour **TOUS**

si les conditions sanitaires le permettent

LES RÈGLES GÉNÉRALES POUR TOUS



**RESPECTER
LES GESTES BARRIÈRES**



**RESPECTER LES
DISTANCES PHYSIQUES**



**PORTER UN MASQUE
AU CLUB**

Port du masque obligatoire



**RESPECTER LES HORAIRES
D'ARRIVÉE ET DE DÉPART.**



**REMPLIR LE LISTING
DE PRÉSENCE**

Les listings seront mis à disposition des services sanitaires en cas de demande à votre épiscrimeologue.

ORGANISER ET PRÉPARER LES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT



**S'INFORMER DES
DISPOSITIONS
LOCALES.**

Mise à disposition des salles et créneau d'entraînement.



**INFORMER SES LICENCIÉS
DES CONSIGNES FÉDÉRALES
ET GOUVERNEMENTALES.**

Afficher et/ou transmettre par mail les consignes fédérales et gouvernementales.



**NOMMER UNE PERSONNE
EN CHARGE DE L'ACCUEIL
DES PRATIQUANTS
ET DE L'APPLICATION
DES GESTES BARRIÈRES.**



ADAPTER LES HORAIRES

Gérer les flux pour éviter les attroupements.



ADAPTER LES EXERCICES

En fonction des différentes étapes de reprise.

GESTION DES ENTRAÎNEMENTS



**AÉRER
RÉGULIÈREMENT
LES LOCALS.**



HYGIÈNE
-Désinfecter les surfaces touchées
Avant et après chaque utilisation
-Laver sa tenue et son équipement
Après les séances quotidiennes



**RESPECTER LES SENS
DE CIRCULATION,
LES MARQUAGES
ET LES ZONES INTERDITES**



**FAIRE LE SALUT
à la fin des matchs
ne pas se serrer la main.**



**UTILISER SON MATÉRIEL
NE PAS LE PRÊTER.**



**RESPECTER LES CONSIGNES
DE L'ENSEIGNANT**

ADOPTER CES BONNES ATTITUDES... C'EST GARANTIR UNE PRATIQUE EN TOUTE SÉCURITÉ

Toutes les infos :

www.escrime-ffe.fr

LES INFORMATIONS UTILES 0 800 130 000 Association Française d'Éscrime

Version 1.0 du 26 novembre 2020